

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°30 du 13 juillet 2012

PARTIE TEMPORAIRE
Direction générale de l'armement (DGA)

Texte n°19

AVIS

de recrutement par concours sur épreuves au grade d'ingénieur principal dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement.

Du 2 juillet 2012

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ARMEMENT : *direction des ressources humaines.*

AVIS de recrutement par concours sur épreuves au grade d'ingénieur principal dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement.

Du 2 juillet 2012

NOR D E F A 1 2 5 0 9 8 8 V

Référence de publication : BOC N°30 du 13 juillet 2012, texte 19.

Il est organisé, au titre de l'année 2012, un concours sur épreuves pour le recrutement au grade d'ingénieur principal de l'armement en application des dispositions du décret n° 2008-941 du 12 septembre 2008 modifié, portant statut particulier du corps militaire des ingénieurs de l'armement.

Trois (3) places sont offertes au titre de ce recrutement. L'épreuve écrite d'admissibilité se déroulera le 26 septembre 2012. Les épreuves orales d'admission se dérouleront les 3 et 5 décembre 2012. Les horaires seront fixés ultérieurement et individuellement pour chaque candidat admissible.

Sont autorisés à se présenter à ce concours les officiers du grade de commandant ou grade équivalent ou du grade de capitaine ou grade équivalent, inscrits au tableau d'avancement pour le grade de commandant ou grade équivalent réunissant, au 1^{er} janvier 2012, les conditions suivantes :

- être âgé de quarante ans au plus ;
- totaliser dix ans de services comme officier en position d'activité ou de détachement ;
- appartenir au corps des ingénieurs des études et techniques de l'armement ou être titulaire soit d'un diplôme ou titre d'ingénieur délivré dans les conditions fixées par les articles L. 642-1. et suivants du code de l'éducation, soit d'un brevet d'enseignement militaire supérieur scientifique et technique, soit d'un diplôme conférant le grade de master ;
- satisfaire aux conditions d'aptitude physique exigées pour l'admission dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement fixées par l'arrêté du 18 janvier 2011 modifié.

L'organisation du concours est fixée par l'arrêté du 29 juin 2009.

Les dossiers de candidature seront établis conformément aux dispositions du point 1. de l'instruction n° 144859/DEF/DGA/DRH/D du 8 juin 2012. Les candidats devront transmettre avant le vendredi 24 août 2012, délai de rigueur, la demande d'inscription accompagnée des annexes II. et III. à l'adresse suivante :

Direction générale de l'armement
DRH/SDMR/REC
5 bis avenue de la Porte de Sèvres
75509 Paris Cedex 15.

Il appartiendra à la direction des ressources humaines de recueillir l'avis du second notateur correspondant à l'annexe IV. du dossier.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*L'ingénieur général de l'armement,
directeur des ressources humaines,*

Christian CHABBERT.